



## Vente d'une maison familiale

Par **JALLET CHRISTIAN**, le **24/12/2016** à **15:41**

bonjour,

mon père est décédé en 1982, ma mère est restée veuve et a 80 ans, elle a 3 fils (dont moi l'aîné) et souhaite vendre la maison familiale qu'elle occupe seule pour rentrer et financer sa maison de retraite. Nous sommes tous d'accord (ma mère et mes 2 frères) pour vendre ce bien mais nous souhaitons connaître la répartition de la somme récoltée. A priori ma mère recevrait la moitié de la valeur du bien et chacun des 3 fils 1/6ème de la somme totale.

Le raisonnement est il conforme à la loi?

Avec nos remerciements

Par **Visiteur**, le **24/12/2016** à **18:16**

Bonsoir,

Oui, cela semble logique car l'usufruit dont elle bénéficie se valorise également en sa faveur, en plus de la moitié du bien dont elle est propriétaire.

Vous part représente la nue-propiété dont vous avez hérité.

Par **JALLET CHRISTIAN**, le **24/12/2016** à **18:58**

merci pour ces réponses mais je tiens à préciser que notre mère est propriétaire de la moitié de ce bien et qu'elle est usufruitière de l'autre moitié. De plus ses 3 enfants sont nus-proprétaires de cette moitié ce qui confirmerait (mais j'attends la confirmation définitive de votre part) que chacun des 3 fils recevra 1/6ème de la valeur totale du bien vendu

cordialement